



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etiquetage informatif

Question au Gouvernement n° 2164

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. La sécurité alimentaire est une préoccupation majeure et le principe de précaution, une bonne approche. Le Gouvernement dispose désormais du rapport sur la «vache folle» et des rapports sur les prix pratiqués dans les filières des viandes et des fruits et légumes. Ces travaux démontrent que les consommateurs paient très cher des produits alimentaires dont ils ignorent l'origine. Il faut donc leur permettre d'effectuer leur contrôle personnel et d'acheter au prix juste des produits alimentaires clairement identifiés.

Il faut rétablir la confiance, assurer sécurité alimentaire et valoriser les produits de nos terroirs.

Nous vous demandons avec insistance, monsieur le ministre, d'imposer l'obligation d'identifier les produits alimentaires. Comme garantie de traçabilité, un simple code-barre ne saurait évidemment nous satisfaire. Pour la viande, par exemple, il faudrait prévoir la mention de l'éleveur, du naisseur, de la race et de l'âge de l'animal. Quand comptez-vous mettre en œuvre ce dispositif d'identification ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. Christian Bataille. Ah !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Mais oui, cela peut arriver ! Il y a des sujets qui méritent d'être examinés en dehors de tout esprit partisan.

Nous avons le devoir de garantir la sécurité du consommateur et de lui donner toutes les informations auxquelles il a droit sur l'origine des produits qu'il achète.

Nous avons déjà, à un moment où il fallait réagir très vite, mis en place le dispositif «Viande bovine française», qui vient d'être complété par un label de qualité contrôlée et certifiée par la profession. Ce n'est pas encore suffisant. Je souhaite, pour ma part, que soit décidé au niveau européen un étiquetage obligatoire des viandes. Malheureusement, tous les pays n'ont pas la même approche que nous. Je le déplore car, de mon point de vue, ils ont tort.

Avec mon collègue Yves Galland, nous sommes en train - c'est quasiment fait - de mettre au point un décret et un arrêté sur l'étiquetage, ainsi qu'un arrêté sur la traçabilité.

M. Marc Laffineur. Très bien !

M. Le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Dans les tout prochains jours, nous allons transmettre ce décret et ces arrêtés à Bruxelles, puisque la Commission doit nous donner son accord.

M. Jean-Claude Lefort. Pour un simple décret !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Cela peut prendre plusieurs mois et, par conséquent, nous n'attendons pas. Nous allons demander à l'interprofession de travailler sur la base d'un accord volontaire, qui devrait être conclu avant le 15 février. Le Gouvernement prendra alors un décret d'extension pour rendre cet accord obligatoire sur l'ensemble du territoire. L'étiquetage mentionnera le lieu de naissance, le lieu d'élevage, le lieu d'abattage, la race et l'âge de l'animal. Je crois, monsieur le député, que vous aurez satisfaction. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. La securite alimentaire est une preoccupation majeure et le principe de precaution, une bonne approche. Le Gouvernement dispose desormais du rapport sur la «vache folle» et des rapports sur les prix pratiques dans les filieres des viandes et des fruits et legumes. Ces travaux demontrent que les consommateurs paient tres cher des produits alimentaires dont ils ignorent l'origine. Il faut donc leur permettre d'effectuer leur controle personnel et d'acheter au prix juste des produits alimentaires clairement identifies.

Il faut retablir la confiance, assurer securite alimentaire et valoriser les produits de nos terroirs.

Nous vous demandons avec insistance, monsieur le ministre, d'imposer l'obligation d'identifier les produits alimentaires. Comme garantie de tracabilite, un simple code-barre ne saurait evidemment nous satisfaire. Pour la viande, par exemple, il faudrait prevoir la mention de l'eleveur, du naisseur, de la race et de l'age de l'animal. Quand comptez-vous mettre en oeuvre ce dispositif d'identification ?

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Monsieur le depute, je suis tout a fait d'accord avec vous.

M. Christian Bataille. Ah !

M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Mais oui, cela peut arriver ! Il y a des sujets qui meritent d'etre examines en dehors de tout esprit partisan.

Nous avons le devoir de garantir la securite du consommateur et de lui donner toutes les informations auxquelles il a droit sur l'origine des produits qu'il achete.

Nous avons deja, a un moment ou il fallait reagir tres vite, mis en place le dispositif «Viande bovine francaise», qui vient d'etre complete par un label de qualite controlee et certifiee par la profession. Ce n'est pas encore suffisant. Je souhaite, pour ma part, que soit decide au niveau europeen un etiquetage obligatoire des viandes. Malheureusement, tous les pays n'ont pas la meme approche que nous. Je le deplore car, de mon point de vue, ils ont tort.

Avec mon collegue Yves Galland, nous sommes en train - c'est quasiment fait - de mettre au point un decret et un arrete sur l'etiquetage, ainsi qu'un arrete sur la tracabilite.

M. Marc Laffineur. Tres bien !

M. Le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Dans les tout prochains jours, nous allons transmettre ce decret et ces arretes a Bruxelles, puisque la Commission doit nous donner son accord.

M. Jean-Claude Lefort. Pour un simple decret !

M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Cela peut prendre plusieurs mois et, par consequent, nous n'attendrons pas. Nous allons demander a l'interprofession de travailler sur la base d'un accord volontaire, qui devrait etre conclu avant le 15 fevrier. Le Gouvernement prendra alors un decret d'extension pour rendre cet accord obligatoire sur l'ensemble du territoire. L'etiquetage mentionnera le lieu de naissance, le lieu d'elevage, le lieu d'abattage, la race et l'age de l'animal. Je crois, monsieur le depute, que vous aurez satisfaction. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Le Vern Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2164

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 445

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 445

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1997